



DISPOSITIFS D'AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES

- synthèse pour la saison 2022/2023 -



Pass'Sport

50€

Sont éligibles :

- les enfants nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 qui bénéficient de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire)
- les enfants nés entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 qui sont éligibles à l'AEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé)
- les jeunes nés après le 15 septembre 1991 qui bénéficient de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- aux étudiants boursiers

<https://demarchesadministratives.fr/actualites/passsport-re-conduit-pour-annee-2022-2023-tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-cette-aide>



Pass'Sport 5^{ème}

100€

Sont éligibles :

- les enfants de Seine Saint Denis inscrits en 5ème pour la rentrée scolaire 2022-2023
- inscriptions du 01/09 au 15/11/2022

<https://ssd.fr/pass-sport-5eme>
ou
01 79 49 29 00 (prix d'un appel local)



Aides complémentaires

D'autres aides peuvent être demandées à la CAF :

- Aide au Sport de la (CAF)
- Coupon Sport (CAF)
- Pass'Sport Loisirs (CAF)

<https://www.mes-allocs.fr/guides/aides-sociales/aide-financiere-pour-le-sport/>



Et auprès de certains Comités d'Entreprises.
> Questionnez le votre !

Ce document est réalisé par le Comité Badminton 93.
Il n'a pas valeur d'engagement sur les dispositifs présentés ni l'éligibilité des demandeurs.